



## 17ème législature

<b>Question N° :</b> <b>3107</b>	De <b>Mme Constance Le Grip</b> ( Ensemble pour la République - Hauts-de-Seine )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
<b>Rubrique</b> >enfants	<b>Tête d'analyse</b> >Démocratisation des boîtes aux lettres pour enfants souffrant de harcèlement	<b>Analyse</b> > Démocratisation des boîtes aux lettres pour enfants souffrant de harcèlement.
Question publiée au JO le : <b>14/01/2025</b>		

### Texte de la question

Mme Constance Le Grip appelle l'attention de Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le développement possible au niveau national des « boîtes aux lettres » pour enfants souffrant de harcèlement ou de violences dans les écoles et enceintes sportives. Cette initiative, portée par l'association « Les Papillons », vise à libérer la parole des enfants victimes de violences, grâce aux Boîtes aux lettres Papillons®. Actuellement, l'association gère 250 boîtes aux lettres installées dans des écoles et des enceintes sportives, permettant aux enfants d'écrire ce qu'ils n'arrivent pas à dire. En 2024, ce dispositif a permis de traiter 30 000 messages grâce à l'appui de psychologues de l'association. Ces boîtes sont financées par les collectivités locales et les villes partenaires, telles que Puteaux, ville de la 6e circonscription des Hauts-de-Seine, où elles ont été installées dans dix écoles de la ville et au sein de certains centres de loisirs. L'initiative, bien accueillie par les établissements, permet à tous les enfants d'exprimer leurs maux en toute sécurité. Alors qu'une Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école est organisée chaque année, cette démarche s'inscrit parfaitement dans les efforts visant à sensibiliser les élèves, les parents, les enseignants et à lutter contre les violences en milieu scolaire. Le ministère de l'éducation nationale et de la Jeunesse, en publiant les « Premiers résultats statistiques de l'Enquête harcèlement 2023 », a révélé que plus d'un élève par classe est victime de harcèlement scolaire. Dans ce contexte, le développement de dispositifs tels que les Boîtes aux lettres Papillons® pourrait renforcer les actions gouvernementales contre le harcèlement. Aussi, l'obtention d'un agrément pour l'association et la promotion de l'implantation de ces boîtes dans toutes les écoles primaires, en lien avec les mairies, méritent d'être examinées avec attention. Elle souhaite connaître la position de Mme la ministre d'État sur cette proposition.